

## Capacité en droit

Par **Lucas84**, le **05/07/2016** à **10:58**

Bonjour à tous,

Alors voilà j'étais déjà venu sur ce forum l'année dernière afin de vous raconter mon histoire. J'étais donc en première S et je détestais les sciences. J'ai quand même essayé de passer mon bac S mais j'ai échoué.

Je voulais déjà faire une capacité en droit en fin de première car je ne supportais vraiment plus les cours de sciences. Et là avec cet échec je suis un peu perdu, j'ai très envie de faire une capacité en droit. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, si je devrais faire une capacité ou alors essayer de retenter mon bac, ce qui n'est pas gagné.

Merci d'avance.

Par **joaquin**, le **05/07/2016** à **14:37**

Bonjour,

C'est difficile de répondre à votre question : avez vous échoué le bac de beaucoup ou de peu ? Devez vous repasser toutes les épreuves ? Etes vous vraiment sûr que le droit vous plaira plus que la science ? Le droit, même si ce n'est pas une matière scientifique, demande un peu la même logique.

Cordialement  
JG

Par **Lucas84**, le **05/07/2016** à **17:24**

Je l'ai raté en ayant 7.5 donc je suis un peu loin. De plus je n'ai pas beaucoup de notes au-dessus de la moyenne mise à par les notes à petit coefficient tel que les langues ou l'histoire.

A vrai dire, depuis toujours j'ai envie de travailler dans le droit c'est pour cela que je pense que les études de droit m'intéresseront d'avantages que celles de sciences.

Par **Yn**, le **07/07/2016** à **15:17**

Je maintiens les propos tenus sur l'autre sujet : comparativement au lycée, la capacité en droit est bien plus difficile, il est statistiquement très peu probable que tu réussisses.

Le manque de motivation et le désintérêt envers le lycée n'est pas une excuse : on a tous été confronté à des matières sans intérêt, des trucs chiants, etc. Il faut mettre les choses en perspectives et avoir des objectifs.

Si tu veux faire du droit, donne-toi les moyens de tes ambitions. Autrement dit, fais ce qu'il faut pour faire du droit, c'est-à-dire passe ton bac et inscris-toi en L1.

Selon moi, si tu n'es pas capable de te motiver pour réviser ton bac, ce qui est un investissement bien moindre qu'une capacité en droit, il n'y a aucune raison pour que cela change en capacité.

Déjà que la réussite en droit n'est pas assurée pour les L1, débiter en capacité, c'est partir de très - très - loin.

Par **anonyme\_\_\_d**, le **24/09/2016** à **13:08**

Bonjour, j'aimerais savoir à quoi sert la limite d'age des 17 ans et s'il était possible d' y déroger..